



Résidence artistique de territoire Un lieu de pratique artistique rêvé par et pour les jeunes

Contexte

Un comité de projet jeunesse a été mis en place dont les premiers travaux font ressortir le souhait des jeunes de plus de 15 ans de disposer d'espaces de rencontres conçus et gérés par et pour eux autour de centres d'intérêt communs. Quatre thématiques ont ainsi été identifiées à ce stade : le sport et la détente ; la nature ; la récupération et le bricolage ; **l'art et la pratique artistique.**

C'est ce dernier thème que viendra explorer la résidence de territoire afin d'accompagner, via la démarche artistique, les jeunes dans l'émergence d'un lieu rêvé de rencontre, de création et de pratique autour des arts.

Public cible

Groupe flexible d'une dizaine de personnes environ.

Jeunes de + 15 ans et jeunes adultes jusqu'à 25 ans sans prérequis artistiques, identifiés au travers de diverses structures : espaces jeunes (<https://www.leolagrangre.org/animation-education/jeunesse/>, <https://centresocialauterive.fr/espace-jeunes/>), lycées (Pamiers et de Pins-Justaret), EMILA, Mission locale (<https://www.missionlocale31.org/remojeunes/>).

Partenaires du projet

La Communauté de communes du bassin auterivain porte et coordonne le projet.

- **Service Petite enfance, Enfance Jeunesse** : coordination du projet
- **EMILA, école de musique intercommunale** : accompagnement artistique du projet sur le volet lié à la musique.

Lieu de découverte, d'apprentissage, de partage et d'ouverture culturelle, l'EMILA offre l'accès à toutes les pratiques aux enfants, adolescents comme aux adultes. Dans une approche pédagogique mêlant plaisir, créativité et exigence, l'EMILA s'attache à proposer une pluralité de formations d'esthétiques musicales :

- musiques actuelles amplifiées – MAA (jazz, pop, rock, chanson et musiques du monde)
- musiques patrimoniales (baroque, classique, romantique, moderne et contemporain)

<https://www.cc-bassinauterivain.fr/services/emila/>

L'association PAHLM assure l'ingénierie et l'accompagnement méthodologique et artistique du projet.

PAHLM, Pratiques Artistiques Hors Les Murs est une structure associative qui propose que les pratiques artistiques s'installent là où on ne les attend pas. En proposant des résidences dans des lieux atypiques au cœur des territoires, PAHLM cherche à démocratiser les pratiques plastiques contemporaines.

<https://www.pahlm.org/>



Le PETR – Pays sud toulousain soutient le montage du projet et la mise en réseau des partenaires.

Le PETR – Pays sud toulousain déploie des actions partenariales visant l'aménagement équilibré et le développement durable d'un territoire résilient, dynamique, et attractif plaçant le bien-vivre ensemble au cœur de son projet.

<https://payssudtoulousain.fr/>

La CAF soutient et accompagne le projet au titre du développement d'initiatives innovantes au bénéfice de la jeunesse.

La Caf souhaite soutenir les initiatives locales qui favorisent l'engagement des jeunes de 11 à 25 ans et leur participation à la vie sociale. Les actions menées doivent avoir des visées à caractère culturelles et sociales visant à promouvoir l'ouverture des adolescents et des jeunes adultes sur leur environnement. Elles doivent permettre le développement de l'esprit critique et le renforcement des liens des jeunes entre eux. Leur participation à l'élaboration du projet est essentielle.

<https://www.caf.fr/partenaires/enfance-et-jeunesse>

La Drac Occitanie apporte son soutien au projet au titre de l'appui à l'aménagement culturel du territoire notamment en milieu rural.

La Drac Occitanie souhaite déployer une politique concertée de présence artistique sur le territoire, via des résidences de territoire et des tiers-lieux pouvant accueillir des artistes. Le développement de ces résidences permet de soutenir les collectivités et les structures qui œuvrent pour que la présence artistique soit le premier facteur de rencontre avec les populations.

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie>

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/La-Drac/La-Drac-et-ses-services/Action-culturelle-et-territoriale/Developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

Le territoire du bassin auterivain comprend **19 communes** qui rassemblent près de 33 000 habitants : Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, CAUJAC, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel, Venerque, Vernet.

Projet

Le projet consiste à co-construire avec un groupe de jeunes une préfiguration d'espaces rêvés pour une rencontre et un engagement des jeunes du territoire autour des pratiques artistiques.

La démarche proposée visera ainsi à favoriser la découverte, l'expérimentation, l'initiative et la création. En se plaçant dans une approche participative ouverte sur le territoire, en lien avec les partenaires locaux et les habitants, elle pourra inclure des ateliers, des visites, des échanges de savoir-faire, des temps de transmission ainsi que des moments de convivialité.

Avec l'appui des partenaires mobilisés dans le projet, le groupe pourra également recenser et interroger des espaces qui pourraient accueillir le projet rêvé : bâtiments publics, lieux privés, espaces publics, espaces naturels...



L'artiste ou le collectif devra être à l'écoute des histoires des jeunes et des lieux, dans l'observation et la recherche des qualités humaines, culturelles, patrimoniales et des aspects insolites et atypiques du territoire. Il devra faire des propositions originales en accord et dans le prolongement de sa démarche artistique, qui s'inscriront dans ce cadre et seront adaptées au contexte et public visés. Il devra tenir compte de projets locaux éventuellement déjà existants et des énergies potentielles. Il devra développer ses projets en lien avec les partenaires et pourra aussi se rapprocher des différents opérateurs locaux qu'ils soient culturels, académiques, institutionnels, publics ou privés.

Résidence de territoire

Une résidence de territoire permet la présence artistique auprès des habitants par la création, la diffusion et la pratique artistiques adaptées au projet du territoire et à ses attentes. Chaque projet de résidence de territoire est un projet singulier et permet de réduire l'exclusion et les inégalités liées à l'art et à la culture.

L'artiste ou le collectif, non issu du bassin auterivain, viendra marquer le territoire de sa présence artistique avec sa sensibilité et son imaginaire. L'ouverture sur son travail – intrinsèque au dispositif de la résidence de territoire – permettra aux opérateurs locaux, formés en amont et en présence de l'artiste, de se saisir de sa présence pour créer et accompagner des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

D'autres intervenants ou collaborations artistiques et professionnels pourront être associés au projet global en accord l'artiste ou le collectif invité et les partenaires.

Partenaires artistiques

EMILA

L'école de musique intercommunale du bassin auterivain sera un pôle ressource pour l'artiste ou le collectif qui pourra y trouver un accompagnement, un soutien, des propositions, une écoute professionnels, artistiques et pédagogiques.

Structure connue et rayonnante sur le territoire, EMILA pourra également faire le lien avec les publics du territoire.

PAHLM

PAHLM déploie plusieurs dispositifs similaires pendant cette période, qui pourront être associés à la démarche artistique de l'artiste ou du collectif et ainsi permettre des rencontres avec d'autres artistes en résidence (résidences à Récobrada et Utoparc : <https://www.recobrada.org/blog> ; <https://www.pahlm.org/utoparc-parc-art-contemporain-et-micro-architectures/>).

Diffusion et restitution

Les partenaires s'engagent à rendre la résidence visible aux yeux de l'ensemble des habitants du territoire. Le PETR- Pays sud toulousain, la Communauté de communes du bassin auterivain, les communes mobilisées et l'association PAHLM prendront en charge la médiation, la diffusion et la valorisation du projet dans leurs différents réseaux.



Au cours et à la fin de la résidence seront prévus des temps de restitution sous des formes que l'artiste ou le collectif et le groupe auront à imaginer en lien avec les partenaires.

Conditions matérielles

Durée de la résidence

L'artiste ou le collectif résidera sur le territoire pour une durée de 10 semaines sur 3 à 4 mois, fractionnable en plusieurs séjours.

Une rencontre préalable sera organisée avec les parties prenantes du projet pour mieux appréhender le contexte et projeter la résidence.

Modalités pratiques

Un hébergement, qui pourra être chez l'habitant, sera proposé. Les repas ne sont pas pris en charge.

Le permis B est indispensable, la possession d'un véhicule serait facilitante.

Un véhicule en autopartage pourra être mis à disposition, ainsi qu'un bureau et un espace de travail et de stockage. Un moyen de transport pour le groupe de jeunes participant au projet sera également prévu.

L'utilisation d'équipements publics de type salle des fêtes, gymnase, salles d'animation pourra être envisagée.

Aide technique et logistique par les services communaux, intercommunaux et l'association PAHLM.

Modalités financières

Honoraires : 5000 €

Frais de production : 2000 €

Édition / restitution : 1500 €

Le travail avec les ressources, matériaux et matériels trouvés sur le territoire sera apprécié.

Modalités de sélection

Une présélection de 5 dossiers est effectuée par l'association PAHLM sur la cohérence entre le parcours artistique, le dossier présenté et la prise en compte du contexte ainsi que l'originalité et la générosité des intentions.

La sélection finale sera réalisée par la Communauté de communes du bassin auterivain.

Candidature

Le dossier doit comprendre :

- une note d'intention
- un CV
- une sélection commentée de travaux réalisés
- une sélection de textes biographiques
- des liens vers site, books, vidéos, photos, Facebook, etc.



Le dossier sera adressé en pdf, en un seul fichier, au plus tard le 02 janvier 2023 à 20h00 à l'adresse : contact.pahlm@gmail.com.

Le fichier PDF devra être nommé de la manière suivante : « Nom de l'artiste_CCBA_residence »

Les travaux déjà réalisés ne seront pas acceptés, il s'agit bien d'une production contextuelle.

Renseignements et précisions au 06 35 28 42 17

<https://www.pahlm.org/>